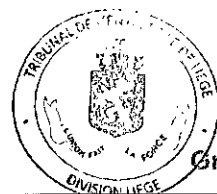


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



07 JUN 2024

Greffé

N° d'entreprise : **0419 031 387**

Nom

(en entier) : **LES OLIVIERS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **rue de Herve 449 4030 LIEGE**

Objet de l'acte : composition du Conseil d'Administration : modifications

1. L'Assemblée Générale du 31 mai 2024 a adopté la composition du Conseil d'Administration de l'ASBL Les Oliviers comme suit :

Président : Lucien TASSIN, retraité, 09-02-1956
 Vice-Président : Albert GROSJEAN, retraité, 12-03-1946
 Vice-Président : Gérard Georges, retraité, 04-03-1949
 Secrétaire : Anne LAMALLE, pharmacienne, 28-05-1965
 Secrétaire adjoint : Alain COLLARD, retraité, 11-02-1954
 Trésorière : Michèle PINPURNIAUX, retraitée, 10-12-1960
 Trésorière adjointe Nicole KEIP, retraitée, 25-12-1946
 Administrateur : Marcel LAMBION, retraité, 10-12-1934
 Administratrice : Emilia ROY, retraitée, 22-05-1943
 Administrateur : Bruno DI FILIPPO, retraité, 23-01-1945
 Administrateur : Henri DELFOSSE, retraité, 25-04-1945
 Administratrice : Geneviève KEIP, retraitée, 21-11-1948
 Administrateur : Yves-Marie DABOMPRES, comptable, 29-04-1962

Ces différents mandats sont actifs jusqu'à l'Assemblée Générale électorale de mai 2028.
 Madame Jeannine STEEGMANS, administratrice est décédée et n'est pas remplacée.

2. Délégation de pouvoir

Références statutaires :

Article 37 : Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs administrateur(s), à des membres ou à des tiers. Le pouvoir de représentation générale ne peut toutefois être délégué qu'à des administrateurs. Dans ces cas, l'étendue des pouvoirs conférés et la durée durant laquelle ils peuvent être exercés seront précisées.

La démission ainsi que la révocation d'un administrateur mettent fin à tout pouvoir délégué par le conseil d'administration.

Décision de délégation de pouvoir :

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'ASBL Les Oliviers du 15 mai 2024, il a été décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés d'accorder à Monsieur Albert GROSJEAN, vice-président, le pouvoir de signature bancaire pour le compte courant de l'ASBL, durant toute la durée de son mandat d'administrateur.

Pour le Conseil d'Administration,
 Lucien TASSIN, président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/06/2024 - Annexes du Moniteur belge